

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Mercredi 06 juin 2018 à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine

Présents :

Président : Yohan DECLOMESNIL

Corinne STOFFEL

Jean-Michel BRACONNIER

Marc FRIANT

Isabelle FRIRY

Françoise LAPICQUE

Sébastien MARTENS

Alain PERRON

Vincent BLANCHARD

Excusés :

Emmanuel BARCELO

Antonio PINTO

José DE ANDRADE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Le président de la Commission Régionale d'Arbitrage, Yohan DECLOMESNIL, ouvre la réunion à 19h00 en remerciant les participants de leur présence et de tout le travail accompli durant cette saison 2017-2018.

Point 1 – Bilan de la saison 2017-2018

❖ Désignations des Clubs JA

472 désignations effectuées sur la saison 2017-2018, avec 14 prestations non effectuées par les clubs désignés (amendes imputées au club). Il faut se rapprocher de ces clubs pour voir si un besoin en formation est nécessaire ou pas.

Fiche de renseignement électronique mise en place en décembre 2017 : peu utilisée pour le moment malgré une forte demande lors des colloques des cadres de l'arbitrage. Accentuer la communication sur ce point pour la prochaine saison.

❖ Désignations des cadres sur nos épreuves de prestige

Environ 170 nominations effectuées en arbitrage sur cette saison et plus de 80 en juge-arbitrage (JA2/JA3). Il est toujours difficile de trouver des cadres sur toutes nos compétitions surtout lorsqu'elles se déroulent sur un même weekend.

❖ Formations

Différentes sessions effectuées tout au long de la saison :

- 2 sessions AC (Charleville-Mézières, Maizières-lès-Metz) regroupant 15 candidats
- 7 sessions AR (Tomblaine, Troyes, Bazeilles, Thann, Obernai, Nogent, Châlons-en-Champagne) regroupant 64 candidats
- 5 sessions JA1 (Tomblaine, Bazeilles, Thann, Obernai, Châlons-en-Champagne) regroupant 50 candidats
- 1 session JA2 (Tomblaine) regroupant 8 candidats
- 1 session de préparation à l'AN regroupant plusieurs candidats dont 3 du Grand Est
- 2 sessions GIRPE (Tomblaine et Obernai)
- 1 session SPIDD (Tomblaine) regroupant 5 candidats

	AC		AR		JA1		JA2	
	Sessions	Candidats	Sessions	Candidats	Sessions	Candidats	Sessions	Candidats
TOTAL	2	15	7	64	5	50	1	8
Moyenne (candidats par session)	7,5		9,1		10		8	

Bilan correct mais nous devons mettre l'accent sur ces prochaines années sur la détection et la préparation des futurs candidats aux formations JA3 et de formateurs FO AR/JA1.

Difficulté également sur les inscriptions aux formations en ne connaissant pas les dates à l'avance. Amélioration à faire sur cette communication envers les futurs candidats et également les formateurs sur le maintien ou non de ces formations.

Point 2 – Préparation de la saison 2018-2019

❖ Désignations des arbitres

Conscient des difficultés connues sur cette saison, il est décidé d'effectuer ces désignations le plus tôt possible dans la saison pour éviter tout blocage. Pour cela, les désignations sur nos épreuves de prestige doivent se faire en octobre. Par la suite, on informera toutes les personnes ayant postulé pour leur signaler celles qui sont retenues ou non pour cette compétition, et celles qui sont éventuellement sur liste d'attente. Les convocations officielles devront être envoyées 1 mois avant la date de la compétition. Il faudra peut-être effectuer un autre rappel 7 ou 15 jours avant la compétition si besoin est.

Outre nos compétitions régionales, la Ligue du Grand Est organisera le 4^{ème} tour du Critérium Fédéral Nationale 1 Messieurs et Dames à Pont-à-Mousson du 15 au 17 mars 2019. Les 1^{er} et 3^{ème} tours du Critérium Fédéral Nationale 2, ainsi que les Intercomités seront théoriquement organisés sur notre territoire.

L'appel à candidature sera envoyé aux cadres de l'arbitrage concernés courant juillet.

❖ Désignations des clubs JA

Afin de faciliter ces désignations et de ne pas délaissier les juges-arbitres provenant de plus petites structures mais toujours aussi désireux d'effectuer des prestations en juge-arbitrage, nous allons leur permettre d'émettre des désidératas dès la saison prochaine et sous couvert de leur club. Ce cadre effectuera donc cette prestation sous une désignation du club du juge-arbitre sans obligation. En cas d'absence non justifiée, c'est le club auquel appartient ce juge-arbitre qui sera pénalisé. Bien entendu, il faudra surveiller la distance de ce déplacement pour ne pas augmenter les frais imputés aux clubs. Il faudra donc envoyer une communication pour que ces personnes se rapprochent de leur club afin d'émettre une demande vers la Ligue.

En ce qui concerne la mise en place de la péréquation, nous devons particulièrement faire attention, car nous allons à l'encontre des règlements fédéraux avec l'article II.306 des règlements sportifs :

II.306 - Juge-arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

...

Pour chaque rencontre de nationale, les frais de juge-arbitrage et d'arbitrage sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement aux cadres de l'arbitrage avant le début de la rencontre.

...

A voir si cet article pourra être modifié à l'avenir. Il faudra également reporter cette modification sur le règlement de la Ligue.

De plus, suite à la nouvelle réforme territoriale du championnat par équipes, il nous faut à présent collecter toutes les informations nécessaires pour pouvoir fixer dès la saison prochaine le montant forfaitaire à payer par les clubs en début de chaque phase, et ce afin d'être le plus réaliste possible.

En ce qui concerne les obligations des clubs sur le championnat par équipes, un contrôle de la présence d'un juge-arbitre licencié et gradé sera effectué jusqu'au niveau Grand Est 3. Un avertissement sera envoyé au club fautif puis une sanction si cela se réitère de manière non justifiée.

Par ailleurs, une question a été posée lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est au sujet de distinguer les clubs qui, ayant été désignés pour juge-arbitrer une rencontre de championnat par équipes, se sont excusés pour diverses raisons, de ceux qui n'ont donné aucune nouvelle. Pour cela, une décision a été prise à l'unanimité pour sanctionner d'une amende de 100€ les clubs n'ayant pas averti au préalable le club adverse et la Ligue (50€ pour les clubs ayant prévenu). Cela devra clairement apparaître sur les prochaines convocations des clubs en y renseignant l'adresse mail de la Ligue à utiliser (liste de distribution ou adresse mail d'un responsable).

❖ Désignations des JA2/JA3

Le nombre de juges-arbitres par épreuve semble cohérent avec la réalité du terrain. Pas d'adaptation majeure à prévoir pour cette saison.

L'appel à candidature sera envoyé aux juges-arbitres courant juillet.

❖ Formations

Différentes sessions de formation ont été fixées et ajoutées au calendrier pour cette saison 2018-2019 :

- AR :
 - Samedi 17 novembre 2018 : Tomblaine (Nancy)
 - Samedi 12 janvier 2019 : est et ouest du territoire
 - Samedi 09 février 2019 : est et ouest du territoire
- JA1 :
 - Dimanche 18 novembre 2018 : Tomblaine (Nancy)
 - Dimanche 13 janvier 2019 : est et ouest du territoire
 - Dimanche 10 février 2019 : est et ouest du territoire
- JA2 :
 - Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018 : Tomblaine (Nancy)

Une communication sur les candidatures sera effectuée en ce début de saison pour pouvoir fixer les lieux dès le mois d'octobre. En complément, des formations AC seront organisées ponctuellement et de manière plus délocalisée selon la demande des clubs.

❖ Formation continue

Plusieurs dates sur le colloque ont été ajoutées au calendrier sur le même principe que la saison précédente :

- Vendredi 07 septembre 2018 à Tomblaine à 19h00
- Samedi 08 septembre 2018 à l'Ouest du territoire
- Samedi 22 septembre 2018 à l'Est du territoire

Après validation de la Commission, voici l'ordre du jour de ce colloque :

- Accueil
- Désignation des cadres de l'arbitrage
 - Arbitres
 - Juges-arbitres
- La formation
 - Bilan général de la saison 2017-2018
 - Programme de la saison 2018-2019
 - La formation continue
 - Remise de diplômes aux nouveaux cadres de l'arbitrage
- Les modifications des règles et règlements
- Informations sur l'arbitrage et le juge-arbitrage sur des thèmes bien spécifiques
- Séance de travail collective sur les règlements d'arbitre et de juge arbitre
- Réponses aux questions des participants

Un courrier sera prochainement adressé à tous les cadres de l'arbitrage (juillet) contenant :

- Les desideratas AR, JA1
- Les desideratas JA2, JA3
- L'invitation au colloque

Concernant la liste des cadres de l'arbitrage, cette dernière sera très prochainement remise à jour avec les licenciés de la seconde phase. Pour rappel, cette liste est disponible sur le site de la Ligue dans la rubrique « Cadres de l'arbitrage » du menu « Arbitrage ».

Pour rappel, ce fichier contient le statut de chaque cadre de l'arbitrage :

- Actif : après participation au colloque de la saison en cours
- Inactivité 1^{ère} année : suite à une absence au colloque de la saison en cours
- Inactivité 2^{ème} année : suite à une absence au colloque depuis la saison précédente
- Inactivité 3^{ème} année : suite à une absence au colloque depuis les 2 dernières saisons
- Inactif : cadre à sortir des listes des actifs. Devra repasser la formation complète

Seules les personnes actives ou considérées comme inactives 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année peuvent officier.

Les personnes considérées comme inactives ne peuvent plus officier, y compris pour le compte de leur club.

Point 3 – Matériel

❖ Maillots des cadres de l'arbitrage

La commande de 200 polos de couleur rouge pour les arbitres et 70 de couleur grise pour les juges-arbitres a été effectué. Nous devrions disposer de ces maillots sur les championnats individuels du Grand Est à Metz les 09 et 10 juin prochains.



Polo des arbitres



Polo des juges-arbitres

Il sera distribué 1 maillot par arbitre qui prestera sur nos épreuves régionales de prestige et 1 par juge-arbitre qui prestera sur nos épreuves régionales. Possibilité d'acheter un second maillot au prix de 22€.

❖ Kits en arbitrage

La distribution des kits sur les différentes épreuves pratiques est assez fastidieuse en raison de la diversité des lieux, dates et formateurs. Pour simplifier cela, les kits seront distribués par les formateurs à chaque candidat lors de la session théorique.

Pour rétablir la situation, des kits seront donnés aux présidents / représentants des CD lors des prochaines réunions de Ligue ou lors du colloque.

Point 4 – Divers

- ❖ Une question de Marc sur la possibilité d'avoir une liste consultable des coordonnées des cadres de l'arbitrage actifs pour pouvoir les contacter plus facilement qu'en passant par

le SPID central. En raison de la protection et confidentialité des données, cette liste contenant adresse mail et n° de téléphone ne peut se trouver publiquement sur le site Internet. Cette liste sera donc déposée sur l'espace sécurisé du site Internet, comme cela est fait pour les clubs.

- ❖ Une autre question sur les candidatures effectuées au travers des formulaires GoogleForms : envoyer systématiquement une confirmation par mail avec une possibilité de modifier à posteriori les réponses. Cela a été modifié entre temps sur certains formulaires => à vérifier son application sur tous les formulaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président de la Commission Régionale d'Arbitrage, Yohan DECLOMESNIL, termine la réunion à 20h40 en remerciant tous les participants.

Yohan DECLOMESNIL

